RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU
› Pour les particuliers

VIGILANCE | ALERTE | ALERTE RENFORCÉE | CRISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur https://vigieau.gouv.fr/

USAGES	CRISE
Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	Autorisé sans restriction
Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	Interdit
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 9h et 20h
Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³	Interdit
Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	Interdit
Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Interdit
Alimentation en circuit ouvert des fontaines privées d'ornement	Interdit Si cela est techniquement possible.
Remplissage / vidange des plans d'eau	Interdit
Travaux en cours d'eau	Report des travaux Sauf si situation d'assec total ou pour des raisons de sécurité ou travaux autorisés par le service de police de l'eau.
Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour les usages domestiques	Interdit Sauf pour les usages prioritaires (santé, salubrité, sécurité civile et industrielle, eau potable, abreuvement des animaux).